



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019

Le **lundi 1er juillet 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Amandine TAVARES GOMES à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Patrick GIRAUD à Juanita AUGUSTIN

### **Absent(s) non excusé(s):**

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

---

### **APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE DU TRAIT AU SITE ECO PATURAGE SEMVIT POUR LA SAISON 2019/2020 - CM/19/080**

La Ville du Trait souhaite s'engager auprès de la SEMVIT en faveur du développement durable en parrainant deux chèvres pendant 1 an.

En effet dans le cadre de son engagement dans la démarche CITE'ERGIE, la Ville du Trait affirme au travers de cette participation sa volonté d'être un acteur responsable du développement écologique du territoire.

En contrepartie de ce parrainage, la SEMVIT s'engage entre autre à optimiser la visibilité de l'action de la Ville par la pose d'un visuel à l'entrée de chaque site éco pâturage.

La participation financière de ce parrainage s'élève à 400€ (quatre cent euros) par chèvre par an.

Ainsi la somme de 800€ sera versée au profit de la SEMVIT dans le cadre de ce projet éco responsable.

Au vu de ce qui précède, il est proposé que la Ville du Trait soit marraine de cette action et s'intègre dans cette démarche éco responsable.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VU** la délibération CM/18/125 concernant l'engagement de la collectivité dans la démarche Cit'ergie dans le cadre de la COP 21 portée par la Métropole.

**CONSIDERANT** la volonté de la Municipalité de s'engager auprès de la SEMVIT en faveur du développement durable dans une démarche éco pâturage.

**DÉCIDE** de participer au site d'éco pâturage de la SEMVIT en parrainant 2 chèvres.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'engagement de participation financière 2019/2020 du parrainage éco responsable « Site d'éco pâturage » pour un montant de 800 €.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 01 juillet 2019

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

